

**Réseau Information Culture**  
**Réunion nationale 2011**  
**14 et 15 novembre - Montpellier**

---

1. Ouverture.....	1
2. Présentation du réseau .....	3
3. Travaux du comité technique .....	5
4. Utilisation du RIC au sein de 3 structures en 2011 .....	8
5. Intervention de Daniel Véron et (d'Hugues Ghenassia de Ferran, excusé) .....	8
6. Démonstration des avancées sur le logiciel .....	13
7. Présentation des applications web .....	13
8. Questions diverses.....	14
9. Conclusion.....	19

---

## 1. Ouverture

### 1.1 Introduction par Nicole Bigas, Vice-Présidente de Montpellier Agglomération, déléguée à la Culture.

Nicole Bigas est heureuse d'ouvrir la réunion nationale du Réseau Information Culture qui se tient pour la première fois à Montpellier à la médiathèque Emile Zola, sous la direction de Gilles Gudin de Vallerin, médiathèque qui fait partie des 15 médiathèques de l'agglomération. Nicole Bigas fait part du budget conséquent que l'agglomération de Montpellier dédie à la culture et soutient que l'initiative de création d'une base de données telle que celle du RIC n'a pas de limite quant à l'extension des champs culturels qu'elle recouvre.

### 1.2 Intervention de Marie-Christine Chaze, Présidente de Languedoc-Roussillon Livre et Lecture :

Marie-Christine Chaze remercie Jean-Pierre Moure, Président de l'agglomération de Montpellier, Nicole Bigas, Gilles Gudin de Vallerin et André Nicolas et son équipe Mounir Tarifi et Sandra Chaignon pour avoir décidé d'organiser la 11<sup>e</sup> réunion nationale du Réseau Information Culture à Montpellier, avec la fédération Arts vivants et départements, la PFI et la FILL.

Malgré son adhésion récente au RIC (2009), LR2L est très active dans la réflexion collective autour de l'outil et dans son utilisation mutualisée au sein de l'équipe ; LR2L contribue largement au développement du RIC par l'intermédiaire de la FILL. Marie-Christine Chaze soutient que le RIC est sans aucun doute un réservoir précieux de mutualisation et de ressources et permet à LR2L de poursuivre sa politique volontariste de valorisation de

la chaîne du livre et de la lecture publique. LR2L souhaite continuer à enrichir le RIC, dans une communauté de travail où chacun a sa spécificité et à susciter de nouvelles adhésions.

### **1.3 Intervention de Fabrice Manuel, Directeur de la Culture et du Patrimoine, Conseil Régional Languedoc-Roussillon.**

Fabrice Manuel est heureux d'accueillir la réunion nationale du RIC à la médiathèque à vocation régionale Emile Zola, symbole du partenariat des politiques culturelles en Languedoc Roussillon : La médiathèque Emile Zola est le premier pôle associé à la BNF sur le patrimoine écrit et sur l'occitan avec le Cirdoc.

Fabrice Manuel tient à signaler qu'il comprend l'optimisme de LR2L vis-à-vis de l'outil RIC, mais qu'il est aussi confronté à une réticence de la part des deux autres structures régionales. Il trouve néanmoins essentiel d'avoir cette volonté nationale de logique de partenariat et de croisement des disciplines. Il souhaite que ces deux jours soient l'occasion de fédérer l'ensemble des structures état-région dans ce réseau : Languedoc-Roussillon Cinéma, Réseau en Scène voire le FRAC ainsi que le CIRDOC.

### **1.4 Intervention d'Odile Nublat, Conseillère économie du livre, patrimoine écrit, archives et bibliothèques, chargée des langues de France et de la langue française, DRAC Languedoc-Roussillon.**

Odile Nublat présente les excuses du Préfet de région et du DRAC de ne pouvoir assister à l'intégralité du séminaire. Elle salue les représentants du Ministère de la culture, l'équipe du RIC et son directeur André Nicolas, les représentants des structures adhérentes au RIC, et les représentants du Conseil régional et des collectivités territoriales.

Odile Nublat tient à rappeler les caractéristiques de la région Languedoc-Roussillon, notamment sa particularité à avoir longtemps manqué de lieux de diffusion et de répétition pour les artistes ainsi que de lieux d'enseignement artistique. Si la région attire pour son climat, ses conditions de vie, sa situation entre Marseille et Toulouse et sa proximité avec l'Espagne, on constate néanmoins que les artistes s'y installent peu, et qu'ils se concentrent sur la ville de Montpellier. Ces dix dernières années ont été l'occasion de collaborations fructueuses entre l'Etat et les collectivités territoriales, et ont permis notamment la construction et la réhabilitation de lieux de diffusion et de travail pour les artistes. Odile Nublat évoque également, comme axes de travail commun, la qualification des écoles d'art et l'organisation de l'enseignement artistique en région. Enfin, elle souligne la création de structures d'appui, soutenues par l'Etat et la Région, mais également les Conseils généraux pour certaines, comme Réseau en scène, Languedoc-Roussillon Cinéma, le FRAC et LR2L. L'observation culturelle en Languedoc Roussillon est aujourd'hui inscrite dans les missions des quatre structures régionales, chacune s'étant doté de ses propres outils. Grâce au soutien de l'Europe, sur fonds FEDER, les quatre centres de ressources ont développé des sites internet et des bases de données. Si ces quatre structures n'adhèrent pas toutes à RIC, cette structuration a déjà contribué d'une part, à créer de meilleures conditions de formation, de travail et de création pour les artistes, à rendre visible ces artistes qui y trouvent des lieux de diffusion et d'échanges, ainsi qu'à les fixer en région.

Elle conclut qu'il n'y a qu'en actualisant les bases de données qu'on peut mesurer le chemin parcouru et rendre visible le dynamisme de la région : cela favorise les projets entre artistes et leur médiateurs, et les publics les plus larges, qu'il s'agisse des enseignants, des bibliothécaires, des acteurs sociaux ou des associations culturelles.

## 2. Présentation du réseau

### 2.1 Historique et évolution

André Nicolas, administrateur national du Réseau Information Culture remercie la Préfecture de région, la DRAC, le Conseil régional, l'agglomération de Montpellier, LR2L et Monsieur Gudin de Vallerin qui accueille la 11<sup>e</sup> réunion nationale du Réseau Information Culture. Dans la mesure où LR2L est un nouvel entrant, il apparaissait pertinent d'organiser cette réunion en Languedoc-Roussillon.

André Nicolas rappelle que dès sa création le RIC a été un dispositif mutualisé : il y a une vraie co-construction de ce réseau à la fois humain et technique avec l'ensemble des partenaires. Le RIC symbolise un co-partenariat entre un établissement public national et des associations et établissements publics en région. La Cité de la musique et Laurent Bayle son directeur général ont le souci d'établir ce partenariat avec les structures régionales, départementales et les services culturels de conseils généraux. En 2011, un Conseil régional a fait son entrée dans le réseau : la commission régionale pour le film en PACA.

Le mode de gouvernance a été revu en 2009 avec la signature d'une convention entre les trois fédérations nationales représentant les structures et la Cité de la musique. Cette même année, le réseau des structures du livre a officiellement rejoint le RIC. Cette adhésion interroge sur la capacité à mettre en liaison et à mutualiser davantage les travaux des structures. Le comité technique et l'équipe RIC ont d'ailleurs beaucoup travaillé à l'intégration de fonctions et masques de saisie spécifiques au secteur du livre. Le travail dans cette direction continue.

Sur le plan organisationnel, un comité d'orientation et de pilotage, réunissant les directeurs de structures membres du RIC et des trois fédérations, définit les axes stratégiques du réseau. Il est secondé par un comité technique qui permet de mesurer et de vérifier toutes les évolutions sur le plan technique et sur l'intégration de nouvelles thématiques.

Le logiciel appartient à la Cité de la musique, qui en a acquis les sources en 1997.

Cette réunion nationale est un moment fort qui permet aux membres de se rencontrer et d'échanger. C'est aussi l'occasion de présenter l'outil à des structures qui ne le connaissent pas. Depuis sa création, le logiciel a énormément évolué tant dans ses fonctionnalités qu'en termes d'ergonomie. André Nicolas soutient que ce logiciel prend tout son sens dès lors qu'il y a la volonté politique de mettre en place une base régionale d'information interdisciplinaire, qui peut être modulée en fonction des souhaits des tutelles et des capacités des structures.

En ce qui concerne les membres du réseau, certaines structures ont disparu et d'autres ont fusionné avec des Conseils généraux. D'autre part, certaines structures régionales n'entendent plus assurer la gouvernance régionale et le rôle fédérateur au niveau du territoire. Cette orientation fera l'objet d'une discussion au prochain comité d'orientation et de pilotage.

André Nicolas rappelle que l'utilisation du logiciel par une structure suppose un personnel pérenne et un soutien financier. L'outil est conçu pour être partagé à l'intérieur d'une structure et peut être utilisé autant par des chargés d'information que par des chargés de mission thématiques.

Enfin, André Nicolas souligne l'importance du travail de terrain et défend le travail d'investigation local des structures qui permet d'alimenter les bases de données expertes du RIC.

## **2.2 Relations avec le Ministère de la culture**

Lorsque le réseau s'est créé, le Ministère de la culture avait comme ambition la constitution d'une base nationale et une couverture du territoire. Cependant, dans certaines régions ou départements, il n'existe pas de structure ayant cette mission. D'autre part, une consolidation des bases de données, suppose un travail de saisie cohérent entre les opérateurs. André Nicolas explique que ces deux orientations n'ont pu être maintenues pour des raisons diverses et circonstanciées, mais la fusion des données est un point à l'ordre du jour des orientations du comité d'orientation et de pilotage.

Dernièrement le Ministère de la culture a manifesté son intérêt pour les travaux du réseau et a émis le souhait d'entrer dans le dispositif de gouvernance.

En effet, le Ministère n'a pas la visibilité suffisante sur les partenariats qu'il engage, au niveau des structures et des collectivités territoriales. Un certain nombre d'actions menées par les collectivités territoriales ne sont pas prises en compte par le Ministère, l'enseignement musical par exemple. Le Ministère a certes une visibilité de l'existant, notamment les écoles de musiques sous contrat avec l'Etat, mais méconnaît complètement la réalité de l'enseignement musical municipal.

Hervé Biseuil, directeur d'Act'Art 77, vice-président de la fédération Arts vivants et Départements, estime qu'à l'heure actuelle, l'outil s'est développé et a acquis une certaine maturité. Il lui paraît important que les trois fédérations partenaires et la Cité de la musique travaillent à la recherche d'un dialogue partagé pour que l'accompagnement du Ministère soit le plus efficace possible et pour entretenir la dynamique en place.

## **2.3 Ouverture du réseau**

André Nicolas souhaite que ces deux jours soient l'occasion de sensibiliser des structures à l'utilisation du RIC et à rejoindre le réseau. Il ajoute que si des structures de Languedoc-Roussillon ou d'autres régions ont des interrogations, l'équipe de la Cité de la musique est disponible pour se déplacer et répondre aux questions.

D'autre part, il ajoute que parmi les chantiers à entreprendre, il propose de travailler à la qualification commune des informations saisies dans les bases afin d'atteindre un niveau barométrique satisfaisant sur une ou plusieurs thématiques.

Bernard Maarek, directeur de l'Arcade PACA, et membre du comité d'orientation et de pilotage au nom de la PFI, soutient premièrement, que les positions des structures, agences et fédérations par rapport à l'outil RIC se posent moins en termes d'utilisation propre de l'outil, qu'en termes de mission de gestion de l'information sur un territoire. La deuxième question est de savoir si cette gestion de l'information doit se faire en coopération avec d'autres structures. Ces questions doivent se poser avant l'adoption de l'outil, qui est mobilisateur sur un territoire et permet de travailler de façon convergente.

Agnès Demé, responsable du secteur Livre, lecture publique et littérature orale au Conseil régional Languedoc-Roussillon soutient que Réseau en Scène et Languedoc-Roussillon Cinéma ont bien une mission de collectage de l'information, mais qu'ils n'ont, à ce jour, pas souhaité intégrer le RIC. Elle ajoute qu'elle attend de ces

deux journées, de trouver des indications pour aller vers une convergence sur la gestion de l'information dans ces structures.

D'autre part, concernant la convergence des données, elle demande s'il est possible d'envisager une adhésion à géométrie variable qui permettrait de s'interfacer avec le RIC sans forcément y adhérer.

Enfin, elle demande si l'ouverture complète des données est envisageable, pour donner accès par exemple à un citoyen lambda. On peut citer les exemples des villes de Rennes et Montpellier qui mènent des projets d'ouverture de données ou encore le projet Etatlab. La question de l'ouverture des données est importante puisqu'elle suppose des recommandations en termes de structuration de l'information.

André Nicolas répond que le fait d'être adhérent est un acte volontaire et obligatoire pour utiliser le logiciel puisque la Cité de la musique en est propriétaire. D'autre part, il existe une certaine hétérogénéité entre les bases, dans la mesure où certaines structures sont plus performantes sur certains champs et que chaque membre a la liberté d'utiliser l'outil en fonction de ses besoins.

Concernant l'interopérabilité des bases, Mounir Tarifi cite l'exemple du portail européen Plurio géré en partie par Arteca, également membre du RIC. Un système d'export a été mis en place depuis le RIC pour alimenter ce portail.

D'autre part, il ajoute que l'intérêt d'adhérer au RIC est l'autonomie : les membres peuvent travailler en réseau et partager un certain niveau d'information. Une structure membre du RIC possède sa base RIC en interne, peut partager une partie des données, peut exporter une partie des données sur le web et peut récupérer des informations d'autres bases de données, comme par exemple la base « zebri ».

Le RIC est avant tout un réseau humain dont les membres utilisent un logiciel, décidé par les adhérents. La seule limite de l'extension de l'outil est la limite des objectifs des différentes structures et leur mise en place.

André Nicolas indique que la question de l'ouverture des données sera exposée en réunion de comité d'orientation et de pilotage.

### **3. Travaux du comité technique**

#### **3.1 Composition et fonctionnement du comité technique**

Mounir Tarifi présente les travaux du comité technique sur 2010 et 2011.

Le comité technique est composé de sept membres des trois fédérations partenaires et de la Cité de la musique.

##### **PFI :**

- Jean-Claude Robert - *ORACLIM*
- Olivier Dubois - *Domaine Musiques*
- Jean-Louis Battistetti – *ARCADE*

##### **Arts Vivants et Départements :**

- Dominique Guillemot - *Arts Vivants 35*
- Marine Nguyen – *Diapason – EPCC 73*

##### **FILL :**

- Frédéric Amiot – *ARALD*
- Katy-Lise Atamian – *AR Livre PACA*

En dehors des membres officiels du comité technique, certaines réunions sont ouvertes à d'autres membres du réseau :

Philippe Boucard a été invité à la réunion du comité technique du 23 avril 2010.

Pour la réunion du 5 octobre, le comité a accueilli Emmanuel Bégou de LR2L, dans le cadre de l'organisation du séminaire national, et Solène Navéos, Liaisons Arts Bourgogne, pour la mise en place de la table « œuvre/production », en tant que structure pilote.

Depuis le 5 octobre 2011, Dominique Guillemot a souhaité ne plus faire partie du comité. La fédération Arts vivants et départements a désigné Marie-Pierre Givaudin d'Act'Art 77 pour le remplacer.

Depuis la dernière réunion nationale, le comité technique s'est réuni 4 fois :

- 23 avril 2010
- 22 octobre 2010
- 24 et 25 février 2011
- 3 octobre 2011

#### Fonctionnement du comité technique

En amont des réunions de comité technique, l'équipe RIC envoie l'ordre du jour et les points à aborder aux membres du comité. Ceux-ci interrogent les membres de leurs fédérations sur d'éventuelles demandes à aborder en réunion.

Les membres du comité rédigent des notes techniques en fonction de ces points et des conclusions des réunions précédentes.

En dehors des réunions, les membres du comité et l'équipe RIC communiquent par mail : Si les aménagements importants sont systématiquement débattus en réunion, un certain nombre de points sont discutés par mail.

L'équipe RIC met à disposition des versions tests avant diffusion à l'ensemble du réseau, ainsi que des outils de restitution de tests.

#### Fonctions du comité technique

- Représenter les membres du réseau en relayant leurs demandes à la Cité de la musique.
- Etre l'interlocuteur entre les trois fédérations et l'équipe RIC.
- Faire évoluer le logiciel :
  - o Mise en pratique des grandes orientations décidées par le comité d'orientation
  - o Aménagements et évolutions mineures et de confort

### **3.2 Travaux et aménagements décidés par le comité depuis 2010**

L'ensemble des aménagements depuis la réunion nationale de 2010 sera présenté cet après-midi.

#### Logiciel RIC :

- Nomenclature domaine Livre : Refonte d'une partie de la nomenclature « domaines »

- Table œuvre / production : Mise en place d'une nouvelle table permettant de saisir la bibliographie d'un auteur ou d'un éditeur, des spectacles produits ou en projet, des œuvres phonographiques et cinématographiques.
- Partage des données : possibilité pour les structures de ne pas partager l'intégralité de leurs données avec les partenaires au sein d'une même région.
- Récupération des statuts juridiques sur les opérateurs, activités et équipements.
- Saisie des licences sur les opérateurs, activités et équipements.
- Développements et fonctions supplémentaires sur la borne : Recherches, éditions, questionnaires, mots clé, etc.

#### Applications web :

- Mise en place du requêteur « en cascade » : associer des domaines à des activités et des disciplines à des domaines.
- Affichage du nombre de résultats au fur et à mesure de la recherche.
- Affichage de la vignette image dans le détail de la fiche.
- Saisie participative : l'accès pour l'internaute aux termes de la nomenclature pour décrire son activité a été remplacé par des zones de texte libre.
- Ne pas exporter certains termes de la nomenclature « distinction ».
- Validations des applications Agenda web et Stages web ainsi que des modules de rapatriement des données sur RIC.
- Création d'une nomenclature web pour les domaines spécifique à l'agenda.
- Création d'une nomenclature web pour les disciplines, spécifique à Stage web.
- Export web des dispositifs

### **3.3 Gestion du réseau**

#### CNIL

En 2011, la Cité de la musique a renouvelé la déclaration du logiciel Réseau Information Culture auprès de la CNIL. Chaque membre doit effectuer une déclaration auprès de la CNIL du traitement des données qu'il effectue pour son propre compte. Un courrier sera adressé à chaque structure en ce sens.

#### Dépôt des sources

La Cité de la musique a procédé en 2011, au dépôt des codes sources du logiciel RIC auprès de l'Agence pour la protection des programmes. Ce dépôt prévoit une autorisation d'accès aux codes sources du logiciel conformément à « l'Article 9 » de la Convention cadre de coopération et à « l'Article 7 » de la licence d'utilisation du logiciel Réseau Information Culture, en cas de défaillance de la Cité de la musique.

#### Communication au sein du réseau

L'équipe RIC continue d'éditer une lettre d'information mise en place depuis 2009 : cette lettre informe le réseau des formations et réunions à venir, des nouveautés sur le logiciel et des projets menés par les comités technique et d'orientation.

Les contenus de versions sont envoyés à chaque installation de version aux correspondants RIC des structures.

Les comptes-rendus de réunions de comité technique et de comité d'orientation et de pilotage sont envoyés aux correspondants et aux directeurs des structures membres.

L'équipe RIC compte remettre en place dans les prochains mois, le forum des utilisateurs du site Internet.

#### Formation

Depuis la dernière réunion nationale, l'équipe RIC a dispensé 28 formations à Paris ou en région pour 77 personnes.

##### *Formations à la demande :*

En dehors des formations obligatoires lors des changements de version (passage à la V11 par exemple), l'équipe RIC est sollicitée pour des formations sur des fonctions précises.

##### *Formation web :*

Afin d'assister au mieux les structures dans la mise en ligne de leur données, l'équipe RIC a mis en place des formations sur les modules web. Ces formations sont obligatoires et ouvertes tant au correspondants RIC de la structure qu'à la personne chargée du site internet. A ce jour, 8 formations web ont eu lieu pour 12 personnes.

## **4. Utilisation du RIC au sein de 3 structures en 2011**

Sandra Chaignon invite trois membres du réseau à présenter l'utilisation du RIC dans leur structure :

- Jean-Claude Robert, Observatoire Régional des Arts et de la Culture en Limousin (ORACLIM)
- Marie-Christine Roux, le MOTif, observatoire du livre et de l'écrit en Ile de France.
- Marine Nguyen, Diapason – EPCC 73

*Voir document « Utilisation RIC 3 structures.pdf ».*

Emmanuel Bégou, LR2L, ajoute que le RIC est un outil central au sein d'une structure et permet de mutualiser les pratiques avec les autres structures régionales pour le livre. Au sein du réseau du livre, un premier chantier a été mené pour déterminer un socle commun de la nomenclature et pour définir les acteurs de la chaîne du livre. Il souligne la souplesse du système de gouvernance et les possibilités d'évolution de l'outil, notamment dans la création de la table « œuvres ». Les débats sont validés par les chargés de mission et les directeurs de structures : l'outil correspond ainsi aussi aux champs d'expertise. Au sein de LR2L, l'ensemble de l'équipe utilise l'outil : chaque chargé de mission est responsable de son champ dans le RIC, ce qui permet une grande réactivité sur l'actualisation de la base, des listings et de l'annuaire en ligne.

## **5. Intervention de Daniel Véron**

André Nicolas excuse Hugues Ghenassia de Ferran, Sous-directeur, adjoint au directeur adjoint, chargé du livre et de la lecture à la Direction générale des médias et des industries culturelles, qui n'a pu venir aujourd'hui.

Daniel Véron, responsable bureau de l'éducation artistiques et des pratiques amateurs à la Direction générale de la création artistique, explique que plusieurs services de la DGCA sont impliqués dans le RIC. D'une part, la



délégation à la musique puisque c'est la tutelle de la Cité de la musique, d'autre part, le bureau de l'observation, dirigé par Catherine Lephay-Merlin et enfin, le bureau des pratiques amateurs, qui a pour mission le suivi de la PFI et la fédération Arts vivants et départements.

Il indique que, ce qui a pu apparaître comme un désintérêt de la DGCA ou de l'ex-DMDTS s'explique dans les réorganisations nécessaires au sein du Ministère. La présence de la DGCA aujourd'hui montre l'intérêt que porte le Ministère aux travaux du réseau.

### **5.1 Les difficultés rencontrées**

Daniel Véron fait état d'un certain nombre d'obstacles et de freins au développement d'une observation au sein du ministère.

Premièrement, Daniel Véron fait part des difficultés liées à la mise en place de chantiers d'observation :

1. La richesse et la densité de la vie artistique en France, que ce soit les pratiques professionnelles ou les amateurs.
2. La déconcentration et la décentralisation de la culture en France
3. La non-pérennité de certaines agences ou associations régionales et départementales.

L'Inspection Générale de la culture a, à ce propos, lancé une mission d'observation du développement des politiques territoriales et régionales de la culture, qui devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2011 ou début 2012.

Deuxièmement, si les critères quantitatifs sont importants et facilement identifiables, c'est davantage les analyses qualitatives qui intéressent le Ministère. En effet, s'il est possible de dire le nombre de personnes « touchées » par l'éducation artistique par exemple, les critères qui ont amené à ce résultat ne sont pas toujours définis.

Enfin, Daniel Véron attire l'attention sur le fait que l'observation n'est pas une fin en soi et doit servir à la définition de politiques publiques et la construction de visions stratégiques par rapport à ce qui a été observé sur le terrain.

D'autre part, Daniel Véron insiste sur le fait que l'hétérogénéité des informations contenues dans les bases et la non couverture du territoire, principes même de l'autonomie des structures, rendent difficile l'exploitation et la possibilité de dégager de grandes tendances.

### **5.2 Le Ministère et le RIC**

Daniel Véron soutient que la vision de la DGCA est très positive.

Premièrement, l'outil est performant selon les utilisateurs.

Deuxièmement, l'approche interdisciplinaire est importante. En effet, la DGCA couvre à la fois les champs du spectacle vivant et des arts plastiques (la DGCA regroupe les anciennes DMDTS et Direction aux arts plastiques). Du point de vue de la DGCA, ces liaisons entre les arts sont importantes puisque les pratiques artistiques sont de plus en plus hybrides, en particulier dans la danse, qui mêle création musicale, des éléments de théâtre et très souvent des éléments d'arts plastiques. L'ouverture thématique du réseau est une force ; le renforcement progressif des arts plastiques sera bénéfique pour la vie artistique.

Daniel Véron rappelle que les moyens alloués au RIC sont non négligeables. Si la DGCA ne finance pas directement le réseau, elle le finance indirectement via la Cité de la musique qui héberge l'équipe permanente. Elle finance également les fédérations PFI et Arts vivants et départements ; le RIC faisant d'ailleurs partie du cahier des charges et des conventions d'objectifs avec chacune.

### **5.3 Les attentes et besoins du Ministère**

Daniel Véron explique que le Ministère de la culture souhaite continuer à mieux travailler avec le réseau, par l'intermédiaire des adhérents et de l'équipe permanente, afin de définir ensemble des orientations stratégiques. A l'heure actuelle, il n'existe pas d'autre réseau centralisé qui permette d'avoir une vision aussi large de ce qui se passe sur le plan associatif dans la diffusion et l'action culturelle.

Pour se faire, il souhaite regrouper un certain nombre d'informations, aussi qualitatives que possible, issues des différentes bases RIC, afin de mieux les analyser et de dégager des grandes tendances. Daniel Véron insiste sur le fait que la démarche d'adhésion au réseau reste volontaire et que chaque structure conserve sa liberté concernant la saisie et les données qu'elle transmettrait éventuellement à une plateforme commune. Il précise qu'il n'y a pas de volonté de mise en concurrence et que toute publication du Ministère ne se fera sans l'accord du comité d'orientation et de pilotage et de chaque structure ayant fourni ces informations.

Il informe que le DEPS (département des études de la prospective et des statistiques du ministère de la culture) mène actuellement un programme intitulé « la culture en 2030 » dont le but est de prospecter ce que pourrait être le ministère de la culture dans 20 ans. Cette étude se penche largement sur l'aspect qualitatif plus que quantitatif.

D'autre part, la DGCA construit avec les DRAC des classeurs régionaux dont l'objectif est d'évaluer dans chaque région l'action de création et de diffusion. Christopher Miles, Secrétaire Général adjoint du Ministère souhaite lancer des cahiers du même type sur l'action culturelle. Daniel Véron soutient que des points de connexion peuvent être établis entre ces nouveaux classeurs et le travail de collectage d'information des structures, dans la mesure où le Ministère a besoin de cette expertise de terrain.

Daniel Véron explique que sa présence à cette réunion nationale permet d'acter l'intérêt du Ministère pour le RIC et ce qui a été débattu lors de la réunion du comité de pilotage du 15 septembre à la DGCA. En conséquence, la DGCA souhaite participer au comité d'orientation et de pilotage et souhaite également être associée à la convention qui lie la Cité de la musique et les fédérations.

André Nicolas explique que la convention qui lie les trois fédérations et la Cité de la musique organise la gouvernance du réseau et fixe la contribution financière des trois fédérations à la mise en place de ce réseau. Il ajoute qu'une contribution du Ministère à hauteur de la contribution des trois fédérations permettrait de recruter, au sein de l'équipe RIC, une personne qui travaillerait à la qualification de l'information dans le sens souhaité par les membres et par le Ministère.

Il ajoute que la nécessité aujourd'hui est de procéder à une qualification de ce dispositif qui permettrait à l'Etat et aux collectivités territoriales de mesurer combien cet outil est précieux, façonné par des gens experts

que ce soit les chargés d'information et chargés de mission. La contribution financière du Ministère serait un gage qui nous permettrait de passer à une deuxième étape essentielle de resensibilisation de l'ensemble des structures sur un territoire pour essayer de susciter de nouvelles adhésions ou de mettre en place des partenariats sur le partage d'information avec des acteurs qui adhèrent au RIC.

Cette dynamique partenariale sur un territoire est d'autant plus importante vis-à-vis de l'état et des collectivités territoriales que les structures vont peut-être connaître de nouvelles baisses de financements.

André Nicolas soutient que le travail sur les pratiques amateurs est important car il témoigne d'une cohésion sociale qu'il faut maintenir. L'enjeu est de porter à la connaissance des pouvoirs publics et des responsables politiques, ce terreau qui est parfois difficilement quantifiable mais réel au vu de l'ensemble des actions menées et qui permet à chacun d'accéder à la sphère culturelle.

André Nicolas note l'intérêt de la DGCA de vouloir rejoindre la gouvernance du RIC.

Bernard Maarek explique qu'en tant que structure utilisant le RIC, l'objectif est à la fois l'exhaustivité quantitative des données sur un champ d'action mais également la qualification de ces données pour aller vers un travail d'analyse comme le préconise Daniel Véron. De plus, ce qui distingue les structures du RIC des analyses et chantiers ponctuels menés au niveau national ou local, est l'entretien des données dans le temps. Ce triple objectif est cependant remis en cause par manque de moyens et génère cette hétérogénéité entre le travail mené au niveau régional et départemental et entre les champs artistiques. Bernard Maarek insiste sur le fait que pour vaincre ces lacunes, il faudrait alors se dégager d'autres chantiers.

D'autre part, le fait de ne pas transmettre toutes les informations qui auraient été collectées sur un territoire va selon Bernard Maarek à l'encontre du principe de partage et de restitution des informations souhaité par le RIC, que ce soit de façon brute ou élaborée. Il n'y a pas, selon lui, l'idée d'une rétention ou d'une transmission partielle de ces données, vis-à-vis des institutions et d'autres milieux professionnels.

Daniel Véron répond que sur la question de la transmission des données, il voulait surtout mettre l'accent sur le fait que le Ministère n'a pas de volonté de contrôle et qu'une discussion est possible pour définir les conditions de transmission de données.

Dominique Panchèvre, directeur de l'Agence régional du Livre de Haute-Normandie souhaiterait connaître le degré de coopération avec la DGMIC sur le RIC. Il souhaiterait également savoir si les demandes du Ministère vis-à-vis du RIC pourraient être traduites auprès des DRAC.

Daniel Véron répond qu'il n'y a pas, à ce jour, de réelle coopération entre la DGCA et la DGMIC si ce n'est sur la problématique du RIC. La coopération entre les directions est néanmoins à l'ordre du jour, coopération qui pourrait être facilitée par la réorganisation du Ministère en trois directions et un secrétariat général. Il souligne l'action importante que mène en matière d'action culturelle le DEDAC, Département à l'enseignement et au développement de l'action culturelle qui fait partie du Secrétariat Général.

Quant à l'action avec les DRAC, ces dernières ont leur indépendance, et la coordination se négocierait au cas par cas. Il ajoute que plus les orientations du réseau seront définies, plus il sera facile de travailler avec les DRAC.

Dominique Panchèvre ajoute que l'implication et la demande du Ministère vis-à-vis du RIC pourraient être précisées dans la directive nationale d'orientation (DNO), ce qui permettrait d'avoir un appui supplémentaire.

Daniel Véron rapporte que, bien que la DGCA soit favorable de faire figurer pleinement l'importance des agences régionales et départementales dans les DNO, cela n'est pas forcément pris en compte.

Jean-Claude Robert explique que la demande de consolidation du Ministère nécessiterait la mise en place d'un groupe de travail spécifique permettant de dégager les problématiques et thématiques à aborder en priorité. Il pose la question de l'échéancier et des méthodes de travail à instaurer entre les structures et avec le Ministère. Il ajoute que la consolidation d'une base nationale requiert un travail d'homogénéisation des bases certes, mais sur la base d'un protocole national. Les structures devront avoir la même méthodologie de saisie et de restitution. Lors de la réunion du 15 septembre au Ministère de la culture, Catherine Lephay-Merlin avait évoqué comme exemple les festivals, sachant que la notion même de festival est floue d'une région à l'autre voire d'un service à l'autre d'un même Conseil régional. Des critères de terminologie doivent être posés en amont de cette compilation nationale.

Daniel Véron répond qu'aucun échéancier n'a été défini à ce jour, ni de démarche de travail précise. La constitution d'un groupe de travail est cependant essentielle pour définir ensemble les sujets à traiter, ceux qui ont une certaine homogénéité dans un premier temps, pour la renforcer dans un second. Il ajoute que ce n'est pas très réaliste de prendre un sujet dans l'abstrait. Un premier chantier à développer serait par exemple donner une meilleure connaissance des pratiques amateurs. Le comité d'orientation et de pilotage pourra être le lieu où définir les points sur lesquels travailler.

Léonor de Nussac, directrice de l'Agence régionale pour le livre en Paca, regrette au nom de l'ensemble des structures régionales pour le livre l'absence d'Hugues Ghénassia de Ferran ; sa présence aurait été l'occasion de discuter pour la première fois en séance plénière avec plusieurs composantes du Ministère. Elle souhaite évoquer la question des moyens financiers qui est une condition pour envisager un travail supplémentaire de qualification ciblée. Elle insiste sur le fait que la FILL a beaucoup œuvré pour l'adhésion des SRL au RIC. Elle ajoute de plus que le travail supplémentaire à effectuer par l'équipe RIC semble impossible dans la mesure où l'équipe est déjà réduite.

André Nicolas indique qu'il demandera à la DGMIC s'ils souhaitent, comme la DGCA intégrer le comité d'orientation et de pilotage, pour le secteur du livre mais également pour l'audiovisuel et le cinéma, champs également couverts par le RIC. André Nicolas ajoute que des temps de discussion avec le Ministère sont importants pour le développement. Il est important d'examiner les champs de transversalité entre les différents réseaux thématiques et répondre à des besoins sur les territoires.

Daniel Véron propose de transmettre aux structures adhérentes les programmes d'études et de recherche de la DGCA, dont le réseau n'est informé qu'une fois les rapports publiés, permettant ainsi de définir des axes de travail. La fédurock, par exemple, mène actuellement une étude sur l'action culturelle des institutions de musiques actuelles. Ces éléments peuvent être intéressants pour le réseau. Il déplore un manque de communication entre la DGCA et le réseau global sur ces politiques d'observation. Il ajoute qu'il est prévu de

mettre les questions d'observation à l'ordre du jour d'une réunion du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), l'organisme officiel du Ministère de la culture de concertation avec l'ensemble des associations d'élus et les collectivités territoriales.

## **6. Démonstration des avancées sur le logiciel**

Sandra Chaignon présente les fonctions développées sur le logiciel RIC depuis la dernière réunion nationale de 2010.

*Se référer aux documents « Nouveautes\_seminaire\_2011.pdf » et « oeuvre\_productions\_seminaire\_2011.pdf ».*

---

*La journée du lundi 15 novembre s'est terminée avec l'événement « Chez mon libraire, ce n'est pas plus cher : il est indépendant. Son conseil est différent », proposé par LR2L et qui témoigne de l'utilisation du RIC dans une structure.*

*L'ensemble des participants est ensuite convié à un cocktail offert par la Région Languedoc-Roussillon.*

---

## **7. Présentation des applications web**

Sandra Chaignon présente les quatre applications web développées depuis la dernière réunion nationale de 2010.

*Se référer au document « WEB\_seminaire\_2011.pdf »*

### Questions

Concernant l'Agenda web, Franck Cabandé demande si plusieurs structures peuvent intervenir sur le même événement. Il donne l'exemple d'un festival qui serait inscrit en ligne par l'organisateur puis éventuellement par le co-organisateur puis enfin par l'équipement qui accueille le festival. Quel serait le fonctionnement si les deux organisateurs (ou diffuseurs) sont inscrits dans la base et s'ils ne regardent pas forcément ce qui a été saisi auparavant, le même événement apparaîtra t'il deux fois.

Sandra Chaignon répond qu'un diffuseur doit effectivement être inscrit dans la base pour proposer un événement. De plus, les événements saisis en ligne sont modérés via la base RIC. C'est donc le correspondant RIC de la structure qui veillera à ne pas valider tous les éléments saisis par les internautes.

Franck Cabandé, demande également s'il serait possible de mettre en place des marqueurs dans les applications web pour évaluer l'usage qu'ont les internautes sur les différents modules pour éviter ensuite des travaux d'enquête sur les usages.

Mounir Tarifi répond qu'il existe des utilitaires gratuits qui génèrent des statistiques. Il soutient que cela n'est pas pertinent de développer des outils déjà existants par ailleurs.

Laurence Charrier demande s'il est possible, dans le requêteur en ligne des dispositifs, de rechercher sur un opérateur.

Mounir Tarifi rappelle que l'application « Dispositif web » a été financée par l'Arcade PACA et l'export web développé par la Cité de la musique. Si l'ARCADE fournit le développement nécessaire à l'option demandée par Laurence Charrier, l'équipe RIC y est favorable.

Sandra Chaignon explique le processus de mise en place des applications web :

- La structure fait une demande à la Cité de la musique des applications web
- Un avenant à la licence d'utilisation du RIC est envoyé et une formation web organisée
- La structure crée sa nomenclature web et explique ses demandes de personnalisation de l'application web
- Des tests sont effectués sur un serveur test de la Cité de la musique avec les données de la structure
- Une fois ces étapes validées, l'application peut être livrée à la structure.

Mounir Tarifi ajoute qu'une fois l'application web livrée par l'équipe RIC à la structure, celle-ci doit être installée sur le site Internet de la structure sans aucune modification, pour s'assurer du bon fonctionnement et de l'intégrité des données. Une fois, cette étape validée, les modifications d'affichage peuvent intervenir.

## **8. Questions diverses**

### Arts visuels

Enfin Jean-Claude Robert propose de créer un groupe de travail sur les arts plastiques parmi les adhérents du RIC travaillant dans ce domaine, afin de développer la nomenclature, les masques « équipement » et « œuvre » et la méthodologie de saisie en collaboration avec des professionnels des arts plastiques dans les régions.

André Nicolas ajoute que le réseau des FRAC pourrait être intéressé par l'outil, le FRAC PACA étant déjà adhérent au réseau.

Bernard Maarek propose de se rapprocher du réseau « documents d'artistes », association spécialisée dans le collectage de dossiers d'artistes physiques et virtuels et présents dans plusieurs régions : Paca, Bretagne Rhône alpes. Ils ont réalisé des portails présentant les artistes et leurs œuvres. Ils ont une grande expérience de gestion de bases de données d'œuvres et de leur mise en ligne sur le web.

Fabienne Clérin, FRAC Paca, souhaite participer à la réflexion autour des arts plastiques et défend le besoin de travailler en synergie. Elle ajoute que sur la documentation, la réflexion est partagée entre les FRAC.

### Communication

Marie-Laure Guéracague, directrice du CRL Limousin remarque que ce qui manque pour fédérer les professionnels et les institutionnels autour du RIC, ce sont des démonstrations concrètes comme celle du Motif, de l'Oraclim et de Diapason - EPCC 73 : comment RIC est utilisé selon les missions.

Hervé Biseuil souhaite explorer les possibilités d'évolution autour de cet outil. De plus, il soutient que la mise en valeur des applications possibles de l'outil est primordiale pour fédérer de nouveaux partenaires : montrer par des exemples concrets en quoi les fonctionnalités sont modernes et nombreuses et servent les politiques publiques aujourd'hui. La fédération Arts vivants et départements a mis en place un portail ressources en ligne pour mettre en valeur les initiatives au niveau local de gestion de l'information, en mentionnant les structures qui utilisaient le RIC pour leur annuaire ou agenda en ligne. Un des enjeux du partenariat est de travailler sur la valorisation de l'outil.

André Nicolas conclut à ce propos, que le comité d'orientation et de pilotage va réfléchir prochainement à un plan de communication.

### Table « œuvre »

Fabienne Arsicaud demande à avoir des précisions sur la table « œuvre » présentée hier et les enjeux de cette nouvelle fonctionnalité sur un territoire.

Sandra Chaignon rappelle que cette nouvelle table a été demandée par le réseau via le comité technique. Son utilisation sur un territoire dépendra des missions et priorités de chaque structure, dans la mesure où c'est une table très modulable. Pour le secteur du livre, la demande était très claire, le but étant de décrire la bibliographie d'un auteur ou d'un éditeur sur un territoire, ce qui pourrait compléter des bases existantes, telles que Zebri par exemple. En effet, toutes les données n'existent pas dans les bases nationales et la table « œuvres » serait un complément.

Dans le domaine du spectacle, il y a plusieurs approches : d'une part, établir un catalogue d'œuvre sur un territoire, qui serait ensuite exporté vers le web et par ce biais mis à disposition de programmeurs. Ces derniers retrouveraient ainsi sur le web, les spectacles disponibles sur la région ou le département, les spécifications techniques telles que l'ouverture de scène ou le prix, informations saisies dans RIC sur les nouveaux masques de saisie. L'usage de cette table n'est donc pas uniquement interne à la structure, mais est ouverte sur Internet.

Sandra Chaignon ajoute qu'au-delà du catalogue de spectacles disponibles, il est possible de recenser les spectacles qui sont financés par les dispositifs locaux, régionaux, ou autres.

Pour le cinéma, dans le cadre de l'accueil des tournages, il est possible de référencer les projets audiovisuels accueillis sur la région.

Pour les arts visuels, l'équipe RIC est en attente d'un retour du réseau.

Cette version sera diffusée prochainement afin que les utilisateurs s'en emparent et fassent remonter les besoins potentiels en termes d'évolutions.

Mounir Tarifi ajoute que les structures du livre vont plutôt saisir des supports et les structures de spectacles vivant des œuvres au sens production. Il ajoute que Liaisons Arts Bourgogne est pilote sur cette nouvelle fonctionnalité.

#### Licence d'entrepreneur du spectacle

Philippe Boucard demande s'il serait possible de rapatrier le champ « licence 1 » de la table « opérateur » vers le nouveau champ « licence » de la table « équipements ».

Mounir Tarifi répond qu'une fonctionnalité sera créée pour répondre à ce besoin.

#### Partage de l'information / organisation sur un territoire

Philippe Boucard souhaite un éclaircissement quant à l'adhésion de nouvelles structures dans un réseau déjà constitué sachant que la structure régionale, ici, Spectacle Vivant Bretagne ne partage plus l'intégralité des données avec la structure départementale, Arts Vivants en Ille-et-Vilaine. En effet, depuis la création de la case à cocher « non synchronisable », Spectacle Vivant Bretagne ne récupère plus certaines données d'Arts Vivants en Ille-et-Vilaine, qui a de ce fait une base plus volumineuse. Philippe Boucard demande alors comment se ferait cet échange de données avec une nouvelle structure, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine s'étant rapproché des partenaires RIC de Bretagne pour une adhésion éventuelle.

André Nicolas répond que dès lors qu'une structure est potentiellement intéressée par l'outil, il convient d'en informer la Cité de la musique.

Mounir Tarifi ajoute qu'il appartient à l'équipe RIC d'apporter une réponse technique à la situation, et que le fonctionnement technique actuel ne doit pas gêner l'intégration de nouvelles structures..

Marine Nguyen souhaite ajouter qu'en Rhône-Alpes, l'administrateur régional historique ne souhaite plus récupérer des autres structures des données qui ne l'intéressent pas telles que la pratique amateur et l'enseignement artistique, et souhaite avoir la main sur la saisie. Cette position se traduit par un arrêt des synchronisations en Rhône-Alpes. Les données de l'Addim de l'Ain et de Diapason – EPCC 73 ne seront plus mises en commun.

André Nicolas indique que ce sujet sera à l'ordre du jour du comité d'orientation et de pilotage. La convention de partenariat devra être modifiée pour répondre à cette évolution d'orientation des structures.

Marie-Christine Roux soutient que l'originalité de l'outil est l'interdisciplinarité, la mutualisation et l'économie d'échelle. Un dénominateur commun doit être respecté entre l'échelon départemental et l'échelon régional.

André Nicolas signale qu'il y a davantage d'homogénéité entre les structures du livre que dans le spectacle vivant. Il est cependant important de s'arrimer au socle qu'est le RIC pour mutualiser et échanger. C'est ce qui devra être retenu au niveau de la convention si le schéma de l'administrateur régional n'est plus actuel.

Mounir Tarifi ajoute qu'en fonction des décisions du comité d'orientation et de pilotage, il sera possible d'adapter le développement pour changer le système de synchronisation. La Cité de la musique pourra



devenir un nœud pour toutes les régions. Il est aussi possible de modifier le point d'ancrage : un département pourra échanger avec d'autres structures à l'intérieur d'un département.

André Nicolas invite l'assemblée à se prononcer sur les besoins et les projets qui pourraient être mis en place en 2012 et qui seront débattus lors de la prochaine réunion du comité d'orientation et de pilotage. Il rappelle la règle de fonctionnement en matière de développements : les demandes générales et relayées par le comité d'orientation et de pilotage ou le comité technique sont prises en charge par la Cité de la musique, les demandes particulières font l'objet d'une facturation.

Il rappelle, concernant les questions d'utilisation du logiciel, que l'équipe RIC est disponible pour des formations à la demande.

### Observation

Marine Nguyen souhaite savoir jusqu'où l'outil RIC peut être utilisé pour des actions d'observations. Selon elle, le RIC est avant tout un outil de gestion de l'information. Est-il possible d'envisager une interopérabilité possible entre des logiciels utilisés pour de l'observation et le RIC. Serait-il possible par exemple de pré-remplir des questionnaires, avec des coordonnées ?

André Nicolas répond qu'avant de se tourner vers l'outil, il faut que les structures précisent les champs d'observation qu'elles veulent mettre en place. Puis par la suite écrire les processus qui permettent d'avoir à un instant « t » les champs d'observation. Il faut ensuite établir un cahier des charges de l'observation qui peut être traité par l'outil, sauf s'il y a des données qualitatives que l'outil ne peut pas traiter puisque cela porte sur des commentaires

L'outil RIC peut être utilisé pour une partie déjà renseignée via les données complémentaires.

Marine Nguyen, demande si d'autres fonctions seraient développées dans RIC pour pousser l'analyse des données déjà saisies dans l'outil.

Mounir Tarifi explique que du point de vue de l'observation, il est possible de saisir dans RIC le socle des données, mais à aucun moment on ne peut comparer RIC à un logiciel qui générerait des graphiques ou des histogrammes. Ces fonctionnalités existent sous 4D, mais c'est une volonté de ne pas les mettre en place dans RIC, car RIC n'est pas un logiciel d'observation. Le RIC permet de stocker des données en lien avec l'observation mais pas de les traiter.

Marine Nguyen demande alors dans quelle mesure on peut faire dialoguer RIC avec des outils d'observation.

Mounir Tarifi répond que si les trois fédérations optent pour un outil particulier pour faire de l'observation, il sera possible de travailler à un développement pour se connecter.

Marie-Christine Roux, soutient que le fait d'archiver les enquêtes dans RIC pour les comparer d'une année sur l'autre si les questionnaires sont identiques, est une fonctionnalité très utile et très utilisée pour exporter les données et faire des calculs.

Le besoin actuel concerne l'import des données : dans le cadre de mise en ligne de questionnaires, comme le logiciel libre « lime survey », l'import des données saisies en ligne, ne peut ensuite se faire automatiquement dans RIC. Pour ce besoin ponctuel, le MOTif a été facturé par la Cité de la musique pour que ces données soient actualisées dans RIC.

L'import de données est un besoin partagé avec la FILL, notamment sur les questionnaires du service du livre et de la lecture de la DGMIC.

Mounir Tarifi répond qu'il faut faire la différence entre l'import de données inexistantes et la modification de données déjà saisies dans RIC. Si la FILL a un besoin d'import de données commun aux structures du livre, une fonction d'import pourra être envisagée. Il ajoute que l'équipe RIC est disponible pour une réunion de travail sur ce point précis.

Sur la table « œuvres » par exemple, il a été demandé à l'équipe RIC de la lier avec les bases « zebris » et « Electre » pour récupérer les données de ces bases dans la table « œuvres ».

Il est peut être possible de mettre en place une procédure pour tous, mais l'interopérabilité avec toutes sortes de bases n'est pas envisageable.

Bernard Maarek soutient que le RIC donne matière à faire un premier travail d'observation intéressant, même si tous les chantiers d'observation ne s'effectuent pas par ce biais-là. Il y a des restitutions possibles via ce qui est saisi dans le RIC, que ce soit des données détaillées ou stratégique. Les licences d'entrepreneurs du spectacle par exemple ont été saisies manuellement sur les fiches et des exploitations ont été effectuées. Deuxième exemple, il y a eu des travaux d'analyse par rapport à des esthétiques, à des récurrences, à des compagnies régionales depuis le fichier « agenda événements » sur plus de 20 000 manifestations recensées. Le travail d'observation est à la hauteur de ce qui a été saisi.

Bernard Maarek ajoute que la limite de l'exploitation sur le RIC est ce qui peut être saisi et entretenu sur le long terme. Un certain nombre de travaux d'exploitation sont effectués à partir d'autres sources et d'autres supports, comme Excel par exemple. L'Arcade a mené un chantier avec 5 structures sur les financements publics de la culture ; les sources ne venaient pas du RIC puisque les recettes n'ont jamais été saisies dans RIC. Il aurait été possible de lier ces financements à des opérateurs dans RIC, mais l'objectif n'était pas d'entretenir ces données à terme dans RIC, c'était un travail d'observation à un moment donné. A l'inverse, l'agence du livre en Paca, voit l'intérêt de lier la dépense publique vers des opérateurs au RIC.

Bernard Maarek souhaite citer un autre exemple : il n'a jamais été possible de traiter la question de l'emploi culturel et de l'emploi dans le spectacle, avec les questions d'intermittence dans le RIC. Non pas, que ce soit impossible, mais cela demanderait une enquête colossale alors qu'il existe des sources sur l'emploi données par les caisses sociales. L'idée de transposer cela sur le RIC, au lieu d'exploiter des sources existantes, n'est pas pertinente. Par contre, si le besoin est de mesurer la question de l'emploi à partir des structures elles-mêmes, il faudrait lancer un chantier pour alimenter à partir du RIC des informations structure par structure.

Le RIC permet de faire un certain travail d'observation mais ne couvre pas la totalité des champs possibles. La question à se poser est : faut-il développer RIC pour aller dans ce sens ou continuer à utiliser d'autres outils ?

## **9. Conclusion**

André Nicolas conclut ces deux journées. Il réitère ses remerciements à LR2L, à la médiathèque et à l'agglomération pour leur accueil. Cette réunion est un moyen de se détacher des relations bilatérales habituelles entre la Cité de la musique et une structure adhérente.

Il ajoute que le concept de l'ouverture des données sera proposé au comité d'orientation et de pilotage ainsi que les questions de communication et de valorisation du réseau.